



2024 / 96

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GSELL Bernard - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ARNAULT Jacqueline à BRUNIER Thierry  
COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe  
VICHARD Daniel à ROUX-MOLLARD Alain

**Date de Convocation** :  
14 novembre 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 18  
Votants : 21

**EXCUSÉ** : GUILLARD Paul

*Madame Josiane MIBORD est désignée Secrétaire de Séance.*

### **Objet : Admissions en non-valeur**

Le Président rappelle qu'il appartient au comptable public de procéder au recouvrement des créances émises par la CCVA.

A ce titre, Madame Monique BOIS, comptable en charge du recouvrement des créances intercommunales, propose la liste des non-valeurs du budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement et Centre Aquatique. Les sommes sont réparties de la manière suivante :

BUDGET	TYPE	IMPUTATIONS	MONTANTS
Principal	Non-valeur	6541	1539.72
		TOTAL BP	1539.72
Centre Aquatique	Non-valeur	6541	109.00
		TOTAL BA CA	109.00
Eau	Non-valeur	6541	8 871.79
		TOTAL BA EAU	8 871.79
Assainissement	Non-valeur	6541	1710.00 €
		TOTAL BA ASSAINISSEMENT	1710.00 €

Pour rappel, les non-valeurs représentent les créances considérées comme impossibles à recouvrer. Par conséquent, le Président propose d'acter le non recouvrement de ces créances.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** cette proposition, hormis pour le budget Eau, dont le montant admis en non-valeur est de 6 868,83 €.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
21			2 Dominique COLLIARD Daniel COLLOMB

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

**Le Président,**



**André POINTET**